

Communiqué de Presse

23 octobre 2008

Sperian Protection a été informé qu'un juge de la Cour suprême de Los Angeles (Californie) avait pris une décision d'annulation d'un contrat attribué par le Comté de Los Angeles à LN Curtis, distributeur de produits de protection respiratoire de Sperian Protection, portant sur l'achat de systèmes respiratoires Sperian pour pompiers.

Selon la Cour, le Comté aurait décidé d'attribuer le contrat à LN Curtis sans suivre les procédures appropriées.

En conséquence, Sperian Protection suspend les livraisons de ce produit à LN Curtis à compter de ce jour.

Sperian Protection qui n'est pas partie au procès, estime, sur la base de l'avis de ses conseils, que le contrat a été correctement attribué. La société est en pourparlers avec les parties impliquées qui envisagent de faire immédiatement appel de cette décision.

A défaut de règlement de ces problèmes d'ici à la fin 2008, la croissance des ventes de Sperian Protection sur l'année (hors effets de change) pourrait s'établir à 5% contre 6% précédemment. Les prévisions de marge ne sont pas affectées.

A propos de Sperian Protection

Avec près de 6000 personnes dans le monde, Sperian Protection est résolument tourné vers l'international. Leader mondial des Equipements de Protection Individuelle (auditive, oculaire, respiratoire, antichute, gants, vêtements et chaussures), le Groupe offre des produits innovants adaptés aux environnements à risque pour que chacun, dans les industries et les services, travaille en confiance. Sperian Protection est coté sur le marché Eurolist d'Euronext (SPR), fait partie du SBF120. Il est éligible au SRD.

Investor relations

Véronique Boca
Tel: +33 (0)1 49 90 79 74
InvestorRelations@sperianprotection.com

Press relations

Christophe Mathy
Tel: +33 (0)1 49 90 79
cmathy@sperianprotection.com